



Délégation Centre

NATURA 2000 : SITE SOLOGNE

OBSERVATOIRE SOLOGNE

Financeurs

DIREN Centre

Objectifs du programme

La mise en œuvre de la gestion du site Natura 2000 « Sologne » nécessite un important travail de terrain et une technicité pointue sur l'identification et la conservation des habitats. Cette mission est réalisée dans le cadre d'un « Observatoire Sologne », que le CBNBP a été chargé de mettre en place de façon pérenne et opérationnelle par la DIREN début 2006.

Les missions principales de cet « Observatoire Sologne » consistent à déterminer et localiser les habitats et espèces végétales des annexes I et II de la directive « Habitats » sur la totalité du site Natura 2000. La priorité est mise sur les propriétés souhaitant bénéficier de futurs contrats ou chartes Natura 2000 mais également sur les sites soumis à grands projets (infrastructures diverses, PLU en renouvellement...) ou potentiellement concernés par l'éco-conditionnalité au titre de la réforme de la Politique Agricole Commune (prairies de fauche notamment). A terme, la Sologne devra bénéficier d'une couverture cartographique des habitats et espèces remarquables la plus complète possible.

Situation actuelle

Le fonctionnement de l'« Observatoire Sologne » s'est traduit au cours de l'année 2006 par une forte montée en puissance de la capacité d'expertise du CBNBP. Pour l'ensemble de ces actions, le CBNBP a mis en place, au sein de la délégation en région Centre, les conditions techniques et humaines nécessaires à la réalisation de cet observatoire : développement d'une base de données habitats, application de cartographie, ect...

Le site Sologne en quelques mots

Le site Natura 2000 « Sologne » (FR2402001) retenu au titre de la directive « Habitats », est compris en totalité dans la « région Sologne ». Ses limites sont de nature géologiques et hydrologiques. Elles s'appuient globalement au nord et à l'ouest, sur les terrasses alluviales de la Loire, au sud sur celles du Cher et à l'est sur les argiles à silex du Pays Fort.

Avec ses 108 km de large et ses 70 km de long, ce site couvre une surface d'environ 346 000 ha. Il représente presque 10 % de la surface totale proposée actuellement par la France pour être classée au titre de Natura 2000, ce qui en fait le plus grand site Natura 2000 français. Ce site a été proposé par la France en mars 2001, et fut arrêté définitivement comme SIC par décision de la Commission européenne, le 7 décembre 2004.

Le site « Sologne » ne compte pas moins de 21 habitats de la directive Habitats, dont 4 jugés comme prioritaires, et 22 espèces de cette même directive, dont 2 également prioritaires.

Interlocuteurs

Damien PUJOL, Guillaume VUITTON, Jordane CORDIER